
Adresse du comité révolutionnaire de Saint-Cloud annonçant ses dons patriotiques, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Saint-Cloud annonçant ses dons patriotiques, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 197;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40412_t1_0197_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

B.

Comité révolutionnaire de Saint-Cloud (1).

Le vingt-deuxième brumaire, l'an second de la République française, une et indivisible, nous, membres du comité révolutionnaire de Saint-Cloud, nous sommes réunis en vertu de l'arrêté par nous pris ce jourd'hui en notre comité, à l'effet de nous transporter dans toutes les maisons où il existe des chapelles particulières et où il s'exerce des cultes.

En conséquence, nous nous sommes transportés : 1° chez les citoyen et citoyenne Duthillet, en leur domicile sis à Saint-Cloud, où étant, il nous a été remis :

Une chasuble, son étole, son manipule et sa bourse en velours cramoisi, garnis or, argent et galon faux;

Item, une chasuble, étole, manipule et sa bourse blanche, garnis de galon faux;

Item, une autre chasuble, étole, manipule et bourse de moire garnis de galon de soie blanche;

Item, un galiche (*sic*) (2) et sa patène d'argent;

Item, un devant d'autel de velours rouge garni en or;

Item, six nappes d'autel ouvrées, et quatre pleines, tant bonnes que mauvaises;

Item, deux aubes de toile et trois corporaux, qui sont tous les effets relatifs au culte de la chapelle dudit citoyen Duthillet, et avons signé avec la citoyenne Duthillet, excepté le citoyen Duthillet qui a déclaré ne le savoir.

Signé en cet endroit : DILLIER-DUTILLET, BROCHART, président, C. DUPUIS, LE COQ, CANTA, F. QUITELLE, MONVOISIN, J. G. LEGUAY.

Et de suite, nous nous sommes transportés en la maison occupée par la ci-devant comtesse d'Artois, appartenant au citoyen Deville, où étant, avons trouvé le citoyen Gilbert Boursier, concierge et gardien de ladite maison, auquel nous avons dit le sujet de notre mission.

Lequel nous a dit que les effets servant au culte étant dans la chapelle de ladite maison appartiennent audit citoyen Deville, propriétaire de ladite maison, et lesquels consistent :

1° Deux chandeliers, une croix et une sonnette de cuivre argenté;

Item, un galiche (*sic*) et sa patène d'argent;

Item, une chasuble complète de damas à fleurs;

Item, une nappe d'autel;

Item, une aube, deux lavabos;

Deux corporaux et un cordon à glands; Qui sont tous les effets garnissant ladite chapelle, et desquels objets ledit citoyen Gilbert Boursier et tous autres en demeurent bien et valablement déchargés, et avons signé avec ledit citoyen Gilbert Boursier.

Signé : Gilbert BOURSIER, J. BILLOT, BRACHARD, président, J. G. LEGUAY, MONTVOISIN, LECOQ, CANTA, F. QUITELLE.

Et le vingt-troisième brumaire audit an, nous nous sommes transportés à la chapelle de l'hôpital de Saint-Cloud, où étant, nous avons trouvé la citoyenne Lahaye, économe

dudit hôpital à laquelle nous avons dit le sujet de notre mission, et laquelle nous a, à l'instant, remis les hochets et ustensiles servant au culte de ladite chapelle consistant :

Premièrement, une grande croix et six grands chandeliers en cuivre doré;

Item, une autre petite croix et six petits chandeliers de cuivre, une lampe et son dessus, un petit bénitier, la porte du tabernacle, le tout en cuivre;

Item, un Saint Esprit en plomb doré;

Item, la lanterne du Christ du Menstroy (*sic*) en tôle et cuivre;

Item, une chasuble complète galonnée et fond en argent;

Item, une autre chasuble complète, fond rouge, galonnée en argent;

Item, une autre fond blanc, galonnée or et argent;

Item, une autre fond vert à fleurs, et galonnée en argent;

Item, une autre fond noir galonnée en argent;

Item, une autre fond rouge à ramage;

Item, une autre fond blanc à fleurs d'or et galon.

Item, une autre fond violet semé en argent;

Item, une étole, fond violet garnie en argent, une autre étole garnie en or;

Item, deux pavillons, l'un vert et l'autre violet, garnis en argent et un voile;

Item, un galiche (*sic*) et sa patène, une cuvette, deux burettes, une boîte aux huiles et un ciboire, le tout en argent;

Item, trois devants d'autel de différentes couleurs;

Item, un tas de franges et galon or et argent provenant de plusieurs devants d'autel dégalonnés.

Desquels effets nous déchargeons ladite citoyenne Lahaye et tous autres, et avons signé avec les citoyens François Banquer, et Baron, membres de la Société populaire de ce lieu.

Ainsi signé : BRACHARD, président, BARON, F. BANQUER, LAHAYE, CANTA, T. DUPUIS, MONTVOISIN, F. QUITELLE et SERIZE, greffier.

Pour expédition conforme à la minute, par moi secrétaire-greffier du comité révolutionnaire de Saint-Cloud soussigné :

SERIZE.

II.

Lettre de la municipalité de Cometz-la-Ville au citoyen Lecointre, député à la Convention.

Au citoyen Lecointre, député à la Convention nationale, rue du Bac, n° 402, près la rue de l'Université à Paris. (1)

« Citoyen représentant,

« Quand nous avons fait l'inventaire de l'argenterie de notre église, personne n'a pensé à deux petits objets qui étaient entre les mains des filles; nous en étant rappelé en revenant, notre premier soin a été de les demander, et nous te les envoyons, tu les mettras avec la première offrande. Tout va bien ici, tous les curés sont enchaînés du sort que la République leur prépare; hâte ce décret qui doit faire tant d'heureux. Comme il faut toujours être hors de

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.

(2) Il faut sans doute lire : calice.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.